

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
SAVOIE

COMMUNE DE
VIVIERS DU LAC

Nombre de Conseillers	
En exercice	17
Présents	14
Absents	3
Pouvoirs	2
Votants	16
Pour	16
Contre	-
Abstentions	-
Exclus	-

Date de convocation :
27 mars 2023

Date d'affichage :
27 mars 2023

Délibération D2023_030
Marché de travaux « route
du Lac » : choix de
l'entreprise

Le Maire

Robert AGUETTAZ

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le 04/04/2023

Berger
Levrault

EXTRAIT DU REGISTRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
ID : 073-217303288-20230403-D2023_030-DE

Le lundi 3 avril 2023 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Robert AGUETTAZ.

Étaient présents : M. AGUETTAZ Robert, M. ANDREYS Stéphane, Mme ANDUGAR Sandrine, M. CHEVALLIER Christophe, Mme GINET Jane, M. GRENARD Michel, Mme LAPLANCHE Delphine, Mme MARTINEZ Nathalie, Mme MERLIER Séverine, Mme MONANGE Myriam, M. ROBERT Alain, Mme SCAPOLAN Martine, Mme SPIRITO Marianne, Mme THUILLIER Marlène.

Pouvoir : M. CARON donne procuration à M. ANDREYS
M. BELLOT donne procuration à Mme ANDUGAR

Absent : Monsieur PLUCHE.

Secrétaire de séance : Mme Marlène THUILLIER a été désignée secrétaire de séance.

.....
Monsieur l'adjoint au Maire, délégué aux travaux, rend compte aux membres du conseil municipal de l'appel d'offre lancé par la collectivité dans le cadre de l'aménagement de voirie dit « route du Lac ».

En date du 20 février 2023, 4 dossiers ont été réceptionnés.

L'étude desdits dossiers, par le bureau de maîtrise d'œuvre BARON Ingénierie, a permis de classer les candidats comme suit :

- 1^{er} : entreprise EIFFAGE,
- 2^{ème} : entreprise S.E.R.T.P.R.,
- 3^{ème} : entreprise GUINTOLI SAS,
- 4^{ème} : entreprise TOUTENVERT ALPES SAS

Vu le code de la commande publique,

Au vu du classement des offres, il est proposé d'attribuer le marché public au candidat suivant : EIFFAGE route centre Est établissement Savoie Léman.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** le marché de travaux, dans le cadre de l'aménagement de voirie dit « route du Lac » à l'entreprise EIFFAGE route centre Est établissement Savoie Léman pour un montant (après négociation) de 170.672,85 € H.T.
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer le marché de travaux à venir.